



La Région
Occitanie
Pyrénées - Méditerranée

AGRICULTURE BIO EN OCCITANIE NOTE DE PRESSE

• Grimault Emmanuel - Région Occitanie

Le soutien à l'agriculture biologique est une des priorités de la politique agricole régionale. En 2017, la Région a augmenté de 30% ses crédits pour le développement de la filière et le financement d'actions collectives. Avec son nouveau « Plan Bi'O », la Région vient de confirmer son engagement en faveur de la filière. Construit autour de 6 axes stratégiques mobilisant l'ensemble des compétences de la Région (de la formation à l'accompagnement des entreprises en passant par la restauration scolaire ou la recherche), ce plan sera décliné sur la période 2018-2020. Des actions spécifiques seront mises en œuvre dès 2018 comme le lancement d'un appel à projets pour l'aide à l'expérimentation spécifique à l'agriculture bio, le développement d'un « Pass Expertise bio » à l'échelle de l'Occitanie, pour mieux accompagner la production, ou encore la création d'une association interprofessionnelle bio régionale unique regroupant tous les opérateurs de la filière.

La Région Occitanie a inscrit près de 3M€ à son budget pour mettre en œuvre son Plan Bi'O en 2018.

Les chiffres du bio en Occitanie

1^{ère} région française en bio et 4^{ème} au rang européen
8156 fermes, représentant plus de 22% des exploitations nationales
Près de **466 500 ha** de surfaces converties, soit plus 26,4 % des surfaces nationales
Près de 15% de la surface agricole régionale
1494 transformateurs
630 distributeurs

Les aides à l'agriculture bio, comment ça marche ?

Les agriculteurs qui font le choix de s'engager en bio ont droit à deux types d'aides spécifiques : **l'aide à la conversion en agriculture bio (CAB)** et **l'aide au maintien en agriculture bio (MAB)**. Elles ont vocation à accompagner les agriculteurs en compensant tout ou partie des surcoûts liés à l'adoption ou au maintien des pratiques et méthodes de production de l'agriculture bio.

*Des aides dont le montant est **fixé par le cadre national** et financées par des fonds **FEADER**, gérés par la Région depuis 2015.*

La CAB et la MAB sont des mesures nationales, négociées directement par le ministère de l'Agriculture auprès de la Commission européenne. Leur montant et leurs conditions d'attribution sont également fixées par le cadre national.

Les aides au bio sont cofinancées par des aides nationales (versées directement par l'Etat ou les agences de l'eau) et par des fonds européens dont les Régions ont la gestion. Toutefois, si les Régions peuvent répartir ces fonds sur leur territoire, elles ne peuvent le faire que dans le cadre national piloté par le Ministère de l'Agriculture.

En Occitanie, l'effort de la Région pour augmenter l'enveloppe dédiée au bio a dû être accompagné par la mise en place d'un plafonnement des aides par exploitant, seule mesure permise par l'Etat qui décide du cadre de versement des aides. L'objectif : assurer la possibilité de maintenir les aides à la conversion en agriculture biologique jusqu'à la fin de la période 2014-2020.

Ainsi, l'aide à la conversion à l'agriculture biologique (CAB) est plafonnée depuis la campagne 2016 à 15 000€ / an et par exploitant, pendant 5 ans. La mesure d'aide au maintien (MAB) reste plafonnée à 5 000 €/an et par exploitant sortant d'une période de conversion, pour 5 ans.

Les exploitations concernées par le plafonnement sont essentiellement des exploitations de grandes cultures. L'agriculture plus traditionnelle de la région Occitanie est préservée par ce plafonnement. Les formes d'exploitation en commun (GAEC), plus nombreuses dans les filières d'élevage très présentes dans la région, sont elles aussi protégées.



En Occitanie, une dynamique de conversion sans précédent

Le contexte

Occitanie connaît depuis 2015 une dynamique de conversion à l'agriculture biologique exceptionnelle de 26,7% par an en moyenne (contre 15% au niveau national). Elle est ainsi passée de 7% à 15% de surface agricole utile (SAU) en bio en 3 ans (6,5% au niveau français fin 2017).

Cette progression fulgurante du nombre de conversions a nécessairement un impact sur la répartition des enveloppes financières programmées sur la période 2014-2020.



La réponse de la Région

Au regard de l'ampleur des besoins, de la prévision de la poursuite d'une dynamique forte de conversion et des disponibilités financières, la Région a déjà :

- Fait grimper de près de 30% l'enveloppe du FEADER dédiée aux aides à la conversion et au maintien en agriculture bio, pour la porter à 133 M€.
- Installé un plafonnement des aides par exploitant (seul critère autorisé par l'Etat) qui affecte seulement les exploitations les plus grandes. Ce plafond ne touche pas les jeunes agriculteurs et, pour plus d'équité, est calculé par associé dans le cas des groupements d'exploitation agricole en commun (GAEC).

Le contexte

En septembre 2017, le Gouvernement annonce sa décision de ne plus financer l'aide au maintien en agriculture biologique (MAB) à partir de 2018, laissant aux Régions la responsabilité de continuer à financer ou non ces aides **sans moyens compensatoires**. En Occitanie, cette décision induit une perte de 1M€ pour l'agriculture régionale.



La réponse de la Région

Pour soutenir la dynamique enregistrée sur son territoire et l'ensemble de la filière bio régionale, la Région décide d'ouvrir la campagne 2018 afin de maintenir les aides au maintien en agriculture bio, nécessitant de compenser le désengagement de l'Etat en redéployant 1M€.

CONTACTS PRESSE

Laure Dupau | 5 61 33 56 06 - 06 0 93 44 11
| laure.dupau@laregion.fr

Service de presse Région Occitanie / Pyrénées-Méditerranée

Toulouse - 05 61 33 53 49 | 52 75 - service.presse@laregion.fr
Montpellier - 04 67 22 80 47 | 81 31 - presse-region@laregion.fr



@occitanie | laregion.fr